



CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE OCTOBRE 2025



Accident Grave au prémontage

Le mardi 21 octobre, un salarié a été renversé par 1 chariot de manutention/levage. La victime ne pouvait pas savoir qu'elle se trouvait sur la trajectoire des véhicules circulant dans ce virage, la courbe interne n'étant pas matérialisée. L'engin comme son nom l'indique est spécifique pour de la manutention et du levage, et lorsque l'on circule avec, le champ de vision est très réduit. Le bilan est lourd : la victime a été amputée de la jambe gauche au-dessus du genou. Cet accident nous rappelle l'accident mortel de 2014, entre un maseuscopic et un piéton. En 2015, le CHSCT rendait ses conclusions et votait une résolution sur les mesures de prévention des risques d'accident sur le site qui préconisait :

- La mise en place et la systématisation de trottoirs, séparateurs physiques, passages réservés et protégés, rambardes...
- Le transport de matière sur des distances supérieures à 300m doit s'effectuer avec des moyens adaptés (plateaux, remorques, chariots à fourches latérales...) et interdit aux engins de manutention et/ou de levage dont une structure (bras élévateur, crémaillère de fourches...) ou la charge transportée peut limiter le champ de vision du conducteur.
- Tout engin de manutention, levage et/ou transport utilisé sur le site doit être mécaniquement bridé à une vitesse maximale de déplacement de 5 km/h.

Ces préconisations qui amélioreraient la sécurité de tous sur le site n'ont jamais été appliquées par la direction.

Le PERECO Nous épargnera -t-il une retraite au rabais ?

Un plan d'épargne retraite d'entreprise est actuellement en projet. Le PERECO permet au salarié de placer sur un compte de l'intéressement, de la participation, des versements libres ou jusqu'à 10 jours de CET par an. Les cas de déblocage sont très limités et l'argent a vocation à rester placé jusqu'à l'âge du départ en retraite officiel de l'épargnant. La direction y participerait à minima en payant les frais de tenu de compte (c'est obligatoire) et avec un abondement réduit aux économies de cotisations sociales qu'elle fera avec les versements des salariés. L'argent étant placé sous forme d'actions, d'obligations... sera donc soumis aux aléas des marchés financiers. Les mesures fiscales associées aux versements nécessiteront de savants calculs « d'optimisation » pour espérer un gain sur la feuille d'impôt. En bref, une manière bien hasardeuse de financer une partie de sa retraite. Et encore faut-il pouvoir épargner ?

Jours de congés pour handicap reconnu

N'oubliez pas de fournir l'attestation MDPH au service paye pour avoir les 4 jours de congés.

CONTACT

 cgtnavalesaintnazaire@gmail.com

 www.cgtnavalesaintnazaire.org

 [cgtchantiersdelatlantique](https://www.instagram.com/cgtchantiersdelatlantique)

 Cgt Chantiers De L Atlantique

VOS ELUS ET REPRESENTANTS SYNDICAUX

ATELIERS: Arnaud FONTAINE, Gaëlle MERLEAU, Stéphane BARON, Antonin VOISINE, Rodolphe ETTEL, Olivier DESBOIS, Alain GEORGET

BORD : Eddy LE BELLER, Sebastien BENOIT, Yohann LANOE, Laëtitia BRUNEL, Thierry BRISAIS, Michel DUPUICH

BUREAU D'ETUDES : Yoann MASSON, David LEBEAU, Gregory MAILLARD, Christine VALOGNES, Alain LE BRUN, Nicolas DESMARS

CABINES : Jamila BENT RABAH, Vincent LEGOFF, Guillaume BOCENO
BUERM : Kevin DAVY